

PRIX REGIONAL DE L'INGENIERIE

↪ **C**ANDIDATER !

2025

DÉPÔT DOSSIER AVANT

17/01/2025 ↪

|| INTÉGRER L'INTELLIGENCE
ARTIFICIELLE DANS L'INGÉNIERIE
DE LA CONSTRUCTION ||

RÈGLEMENT DU CONCOURS – RRI 2025

I. Objet

L'Association Ingénierie Occitanie (AIOc), la Fédération CINOV Midi-Pyrénées (CINOV MP) et leurs partenaires, attribueront le Prix des Rencontres Régional de l'Ingénierie **2025**, dans les conditions ci-dessous, pour les trois catégories suivantes :

- Partenaires exposants
- Etudiants
- Membres AIOc & CINOV MP

II. Candidatures

Peuvent faire acte de candidature :

Les Partenaires : dont l'activité professionnelle principale concerne la conception et l'ingénierie d'ouvrages, équipements, produits ou process. Le projet présenté pourra avoir une portée géographique étendue (local, régional, national ou international) au sein d'une ingénierie publique ou privée, indépendante ou intégrée à une activité de construction.

Les « Etudiants » : issues d'un établissement d'enseignement supérieur situées en Occitanie, le projet présenté pourra avoir une portée géographique étendue (local, régional, national ou international).

Pour les « Membres AIOc & CINOV » : le projet présenté devra répondre à l'une de ces deux conditions :

- Être localisé en Occitanie
- Être développé majoritairement par des équipes locales

III. Appréciation des candidatures

Le thème du projet pourra, ne pas être en lien avec le thème des Rencontres Régionales de l'Ingénierie 2025.

La justification de la candidature sera illustrée par la description précise du rôle personnel tenu (ou celui de l'équipe) et des responsabilités prises, au cours des trois dernières années, dans la conception et la mise au point d'un projet précis, en cours de réalisation ou achevé.

Le jury devra pouvoir apprécier, en particulier par cette description, la valeur de la candidature au regard des **critères suivants**, chacun ayant la même pondération :

- l'apport spécifique de la fonction ingénierie à la valeur ajoutée du projet
- l'aspect organisationnel, humain, fonctionnel et technique du projet
- la contribution à une démarche de développement durable

Les domaines concernés peuvent être les suivants : les infrastructures (transports, énergie, réseaux), les équipements publics, le bâtiment, les constructions industrielles, les systèmes complexes, les produits et process industriels, la transition énergétique, l'ingénierie environnementale dans l'acte de construire du bâtiment ou des infrastructures...

Le projet support de la candidature pourra concerner aussi bien le patrimoine existant qu'une opération nouvelle, ou un projet de recherche innovation.

IV. Le dossier à constituer

Le dossier de candidature comportera deux parties distinctes :

- la candidature proprement dite, qui contiendra le nom et les coordonnées du candidat ou des membres de l'équipe, la description de sa/ (leurs) candidature(s) et sa justification au regard des critères ci-dessus. Le dossier sera **strictement limité à deux pages** de format A4, y compris au minimum une illustration relative à l'opération considérée ou au travail d'ingénierie effectué.

RÈGLEMENT DU CONCOURS – RRI 2025

- l'annexe, avec un curriculum vitae et les documents que la/les personne(s) candidate(s) jugera/ont utiles pour compléter la première partie. Cette annexe **ne devra pas dépasser l'équivalent de 15 pages** au format A4, y compris illustrations.
- 1 Affiche :
 - format A0 (papier ordinaire), en couleur
 - conforme au Template en page 6 de ce document avec les informations suivantes : identification du candidat, logos AIOc & CINOV MP, présentation du projet.

Lors des deux journées des Rencontres Régionales de l'Ingénierie, **12 & 13 février 2025**, toutes les candidatures sont exposées à l'entrée du salon afin de valoriser les projets devant les pouvoirs publics, élus, sociétés d'ingénierie, maîtres d'ouvrage, clients industriels, jeunes diplômés, etc.

V. L'envoi du dossier de candidature

Le dossier de candidature devra parvenir au plus tard le **vendredi 17 janvier 2025 par courriel** aux adresses suivantes : contact@aioc.fr et midipyrenees@cinov.fr

L'affiche A0 sera envoyée **par voie postale le 03 février 2025** au plus tard à l'adresse suivante : **AIOc, 11 Boulevard des Récollets, 31400 TOULOUSE.**

VI. La sélection

Dans un premier temps, les dossiers seront analysés par le jury sur la base des trois critères d'appréciation. Dans un second temps, les candidats seront invités à présenter leur dossier devant les membres du jury **le jeudi 30 janvier 2025 (horaires de passage à déterminer) lors d'une visioconférence de 30 minutes** (20 minutes de présentation + 10 minutes de questions/réponses).

Une **convocation nominative** avec l'horaire de passage sera adressée à chaque candidat **au plus tard le 23/01/2025.**

Le jury sera composé de la Présidente de l'AiOc, du Président de la Fédération CINOV MP et d'un représentant de l'INSA et d'un représentant du Conseil de l'Ordre des Architectes d'Occitanie. Les Présidents de l'AIOc et de CINOV MP s'engagent à ce que leurs sociétés ne déposent pas de dossier de candidature.

La Présidente du Jury sera Marie UNAL DE CAPDENAC – Présidente de l'AIOc.

VII. Mode de désignation des lauréats

Chaque dossier est apprécié par chaque membre du jury sur la base d'une grille d'analyse reprenant les trois critères d'appréciation.

Après mise en commun et discussion, un classement sera effectué par le jury lors de sa délibération.

VIII. Trophée au premier de chaque catégorie

Sous réserve du respect du cahier des charges, le premier prix de chaque catégorie sera récompensé par la remise d'un trophée avec la mention "RRI Année **2025** AIOc & CINOV MP Catégorie – ou Membres ou Partenaires ou Etudiants -".

RÈGLEMENT DU CONCOURS – RRI 2025

IX. Prime pour la catégorie « Etudiants »

Pour la catégorie "Etudiants", une prime d'un montant de 500 € (premier prix), 400 € (deuxième prix), 300 € (troisième prix) sera attribuée.

X. Communication

Les lauréats s'engagent à prêter leur concours pour la réalisation du support audiovisuel du projet qu'ils proposent. Ils s'engagent à mentionner le Prix "Rencontres Régionales de l'Ingénierie 2024 AIOc – CINOV MP" dans tout support de communication des projets proposés.

Les résultats du concours seront rendus publics à l'occasion des Rencontres Régionales de l'Ingénierie **des 12 & 13 février 2025** à Diagora Labège (150 Rue Pierre Gilles de Gennes – 31319 Labège Cedex).

La **remise du prix aura lieu le 12 février 2025** en **ouverture de la soirée de Gala**.

Renseignements 2024-2025

- AIOc : contact@aioc.fr
- Secrétariat CINOV MP : midipyrenees@cinov.fr

CANDIDATURE

INSTRUCTIONS

- La présente candidature
- Annexes (C.V, illustrations, tout autres documents utiles à la description du projet)
- 1 Affiche au format A0 conforme à la maquette en dernière page

COORDONNEES DU CANDIDAT

Nom Société

Adresse postale

Téléphone

Courriel

Noms des
membres de
l'équipe

Prénoms

DESCRIPTION PROJET



PRIX "Rencontres Régionales de l'Ingénierie"



CANDIDATURE

PRIX REGIONAL DE L'INGENIERIE

Édition 2025

Photo d'ensemble du projet

LOGO candidats

Photo détail

PROJET

Nature :

Livraison :

Mission BE:

Maîtrise d'ouvrage :

Maîtrise d'œuvre :

Surface :

Montant d'opération :

Texte succinct de présentation du projet